



**Amicale Cycliste Thann**

**ANNEE 2023**

# **ECOLE DE VELO**

## **1. DEFINITION DE L'ECOLE DE VELO**

L'école de VELO (ROUTE & VTT.) est une structure qui dispose d'une part d'un contenu de formation et d'autre part d'une équipe d'animateurs, d'éducateurs ou d'entraîneurs, regroupés pour faire découvrir les activités du cyclisme en s'appuyant principalement sur le V.T.T.

Toutefois la polyvalence étant un des supports du cyclisme moderne une pratique de la route ou du cyclo cross peut être mis en place .

Le V.T.T. est un excellent support pour débiter dans la polyvalence cycliste au sein d'un club sportif.

## **2. CONTENU PÉDAGOGIQUE.**

### **A . OBJECTIFS GÉNÉRAUX**

- \* Favoriser la pratique sportive et physique chez les jeunes
- \* Agir en terme de socialisation par le sport.  
L' A.C.T. est en effet convaincu que le sport est un support pédagogique efficace pour agir en terme d'éducation, de développement psychomoteur de notre jeunesse , futurs acteurs du club demain.....
- \* Sensibiliser en terme de découverte de l'environnement et de conduite éco-responsable
- \* Agir en terme d'autonomie et de convivialité au travers un support fédérateur qu'est le club.

### **B. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES**

- \* Développer les habilités motrices autour du cyclisme mais aussi du pilotage spécifique en V.T.T.
  - Propulsion
  - Equilibre
  - Technique
  - Freinage
- \* Apporter des outils afin que le jeune pratiquant puisse découvrir les divers modes de pratique :
  - La compétition / le loisir
- \* Agir en terme de sécurité ( active et passive )

### **C. MOYENS**

- \* Apprentissage des techniques du V.T.T.
  - Trial
  - XC
  - DH
- \* Etude d'itinéraires (cartographie et orientations)
- \* Connaissance des milieux spécifiques de pratiques et des consignes sécuritaires s'y rapportant. (code de la route, forêt, éco-responsable )
- \* Connaissance et participation à la vie associative

### **3. FONCTIONNEMENT**

#### **A. INSCRIPTION**

- \* Le club est affilié à la Fédération Française de Cyclisme ( **F.F.C.** ) et à la Fédération Sportive et Gymnique du Travail ( **F.S.G.T.** ) .  
La souscription d'une licence est obligatoire.
- \* Les « *nouveaux inscrits* » doivent fournir :
  - Un certificat médical mentionnant la « *non contre-indication* » à la pratique du cyclisme. Le certificat est valable 3 ans.
  - Un questionnaire santé sera à compléter chaque année lors de la réinscription.
- \* Les inscriptions peuvent se faire lors de la permanence au club :  
**le lundi de 17H00 à 18H30 au local du club**
- \* ***Des informations figurent sur le site internet du club.***

#### **B. LICENCES**

- \* ***licence FSGT et cotisation club Obligatoire.***

#### **C. CAPACITÉ D'ACCUEIL**

- \* La capacité totale de l'école de Vélo. est variable d'une année à l'autre en fonction de la disponibilité de l'encadrement bénévole.

#### **D. ORGANISATION PRATIQUE**

- \* Les activités de l'école de V.T.T. et ROUTE ont lieu  
**le mercredi de 14h30 à 16h30.**  
Le lieu du rendez-vous est fixé **au local du club.**
- \* Des consignes seront données dans le cas de d'entraînement délocalisé.
- \* Les représentants légaux des mineurs participant à l'école de V.T.T. sont invités à consulter le site internet, onglet école de Vélo, afin de vérifier la mise en place des entraînements hebdomadaires et ce en raison des conditions météorologiques.
- \* Il y aura un e confirmation envoyée sur **WATTSHAPP** sur Ecole VTT ACT et par SMS aux parents et élèves pour Confirmer la séance .
- \* A 12h30 au plus tard, des informations seront affichées en cas d'annulation de séances.
- \* ***Lors d'annulation des séances aucun cadre technique ne prendra en charge les jeunes licenciés. Aucune permanence ne sera assurée au club.***
- \* ***Les représentants légaux et les parents des jeunes licenciés sont invités à s'informer au préalable.***

## **E. PÉRIODICITÉ**

- \* Le cyclisme étant un sport de pleine nature, sa pratique est liée ,d'une part , aux conditions météorologiques et d'autre part au calendrier annuel.

**Décembre à Mars :** COUPURE HIVERNALE

**Mi-Mars à Juin :** REPRISE ÉCOLE Vélos.

**Juillet à Août :** CONGÉS SCOLAIRES .

**Septembre à Novembre :** REPRISE ÉCOLE Vélos

- \* En cas de modification, des informations seront disponibles sur le site Internet de l' Amicale Cycliste Thann.

## **4. ORGANISATION**

- \* Le collectif des participants sera réparti , par l'encadrement , en 3 groupes .
  - DEBUTANTS .            Socle des apprentissages techniques et pilotage
  - LOISIRS                    Randonnée et apprentissages techniques
  - COMPÉTITION            Vers la performance, la course
- \* L'ensemble des groupes suivra une progression pédagogique et technique s'appuyant sur les tests Moniteurs Cyclistes Français ( M.C.F. )
- \* Le départ et le retour de l'activité se fera au siège du club. Aucun enfant ne sera autorisé à quitter le collectif en cours d'activité.
- \* Compte tenu de la présence d'encadrements bénévoles le mercredi après midi, le club se réserve le droit de réorganiser les groupes pour répondre éventuellement à des conditions sécuritaires notamment en cas d'absence ponctuelle d'encadrement. Une annulation de séance est envisageable en cas d'effectif trop faible de l'encadrement.

### **SORTIE LE SAMEDI**

#### **Route**

Prévue au Stade de FOOT de THANN à **14H00**, Maintenu avec un minimum de 5 élèves.

#### **VTT**

Pour les collectifs loisirs compétition l'A C Thann organise **des sorties le samedi**. Celles-ci sont réservées au groupe compétition à jour de la cotisation au club licencié.

Il s'agit de sorties de « Type randonnée longue distance avec dénivelé »

**Une pratique confirmée du VTT est nécessaire.**

Les séances seront encadrées et le cadre technique se réserve le droit de refuser un pratiquant néophyte.

Le Rendez-vous est maintenu au Local du Club A C T de THANN

**Aux Horaires Départ 14h00 & Retour 17H00**

L'ensemble des recommandations faites (matériel, équipement, réglementation, respect) pour l'école VTT du Mercredi reste valable pour ces sorties du Samedi.

En cas d'annulation de séance suivre les recommandations notifiées autour de L'organisation de l'école VTT du mercredi.

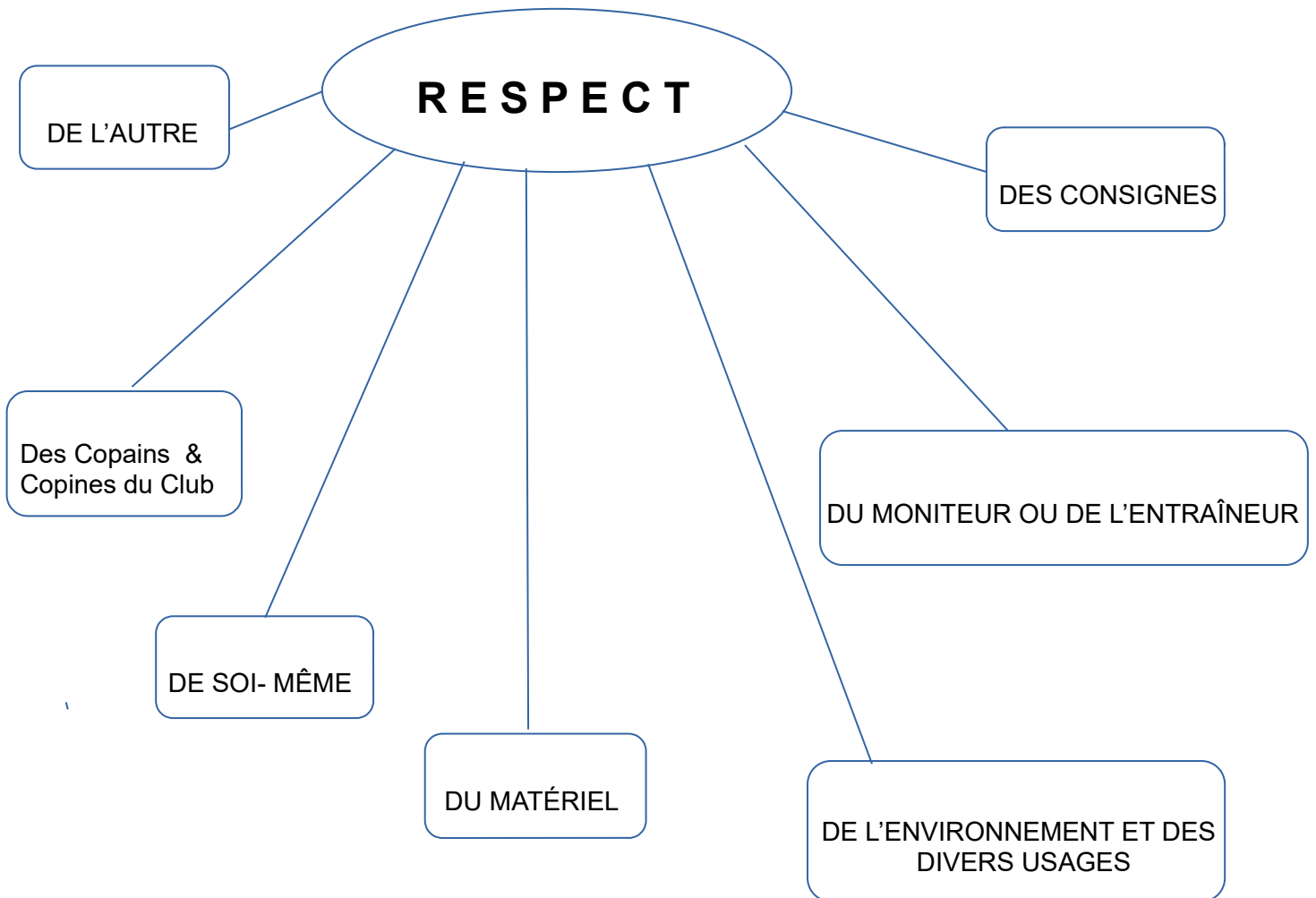
## 5. ÉQUIPEMENT

\* Le jeune sportif licencié doit être équipé :

- **D'une tenue de cycliste (tenue du club est vivement souhaitée)**
- **De chaussures cyclistes ou baskets selon la nature des pédales.**
- **D'un casque de VTT (homologué)**
- **De gants longs**
- **De lunettes de protection**
- **D'un sac à dos comprenant :**
  - \* une chambre à air adaptée à la taille du vélo
  - \* un démonte pneu
  - \* un multi-tool
  - \* une pompe
  - \* un goûter
- **Un porte bidon fixé sur le vélo**
- **Le VTT**  
doit être vérifié très régulièrement et être en parfait état de fonctionnement  
Les cadres techniques n'assurent pas d'atelier mécanique !!  
En cas de dysfonctionnement important, sur le vélo, visant des équipements de sécurité, le jeune peut être refusé lors de la séance par le moniteur.

## 6. DISCIPLINE ET RESPONSABILITÉS

- \* Pendant la durée de l'école de VTT, les enfants seront sous la responsabilité du club.
- \* Les enfants doivent respecter des règles de vie et de faire Play simple
- \* En particulier accès autour du :



\* En cas de non-respect des consignes ou de comportement jugé dangereux, un rapport sera établi à l'attention du Président du club, pour suite à donner allant jusqu'à l'exclusion définitive du club.

**ÉCOLE DE VTT - FICHE DE RENSEIGNEMENTS – JEUNE LICENCIÉ – SAISON 2023**

Nom : Prénom : Date de naissance :

Adresse :

**RESPONSABLE LÉGAL**Nom : Prénom : Qualité : père-mère-tuteur-autre  
(rayer les mentions inutiles )

Adresse (si différente de celle de l'enfant) :

Tél. domicile : Portable : Tél. travail :

E-mail :

**UTILISATION DES PHOTOS**

Durant la saison, des photos des jeunes sont prises régulièrement dans le cadre de nos activités VTT. Ces photos sont ensuite déposées sur le site du club, la page Facebook du Club ou utilisées pour des documents relatifs à la communication. Si vous ne souhaitez pas que votre enfant soit pris en photos, merci de le signaler préalablement.

OUI J'AUTORISE

NON JE N'AUTORISE PAS

**FIN D'ACTIVITÉS**

**J'autorise** mon enfant à rejoindre seul, par ses propres moyens le domicile familial en fin d'activités, le mercredi à partir de 16 h 30.

**Je n'autorise pas** le retour seul de mon enfant et dans ce cas-là je m'engage à venir le récupérer au siège du club à 16 h 30 lors du retour au local de l'ACT.

**RESPECT DU RÈGLEMENT DE L'ÉCOLE DE VTT DE L'A . C. THANN**

Je déclare avoir pris connaissance du règlement de l'école de VTT de l'AC THANN et en accepte les conditions

Date :

Nom et prénom du sportif :

Nom et prénom du responsable légal :

.....

.....

Signature du sportif :

Signature du responsable légal :

Tel :